

# **Sites Internet : entretien par trop différencié : administrations et entreprises auraient tout intérêt à actualiser leur site Internet, sous peine d'anachronismes cocasses ou d'omissions par trop significatives**

Autor(en): **Jaggi, Yvette**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Domaine public**

Band (Jahr): - **(2008)**

Heft 1787

PDF erstellt am: **13.09.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-1012536>

## **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

## **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Les justiciables français pourront en outre faire examiner par le Conseil constitutionnel à l'occasion d'un cas d'application la constitutionnalité des dispositions légales. C'est ce qu'on appelle techniquement le contrôle «concret» de la constitutionnalité, inconnu sous cette forme en droit français jusqu'ici. La Suisse connaît un système comparable depuis 1848 et l'instauration du recours de droit public au Tribunal fédéral pour les actes cantonaux, devenu recours constitutionnel subsidiaire depuis la nouvelle loi sur le Tribunal fédéral (mais

les lois fédérales y échappent toujours). L'idée est d'offrir aux citoyens une sorte de droit de résistance au pouvoir étatique en leur permettant de se plaindre d'une violation de leurs droits constitutionnels. Historiquement, cette voie de droit a permis en Suisse le développement des droits fondamentaux: la jurisprudence a reconnu des droits constitutionnels «non écrits» aussi fondamentaux que la liberté d'opinion et d'expression. En France également, cette innovation devrait permettre un meilleur contrôle des droits fondamentaux et d'éviter ainsi

des condamnations trop nombreuses par la Cour européenne des droits de l'homme.

Ces nouveautés et d'autres – droit de regard du Parlement sur les nominations du président, composition du Conseil supérieur de la magistrature –, laissent penser que l'attitude du PS français tenait plus de la posture anti-Sarkozy que de l'analyse de fond. De ce point de vue, la politique d'opposition française paraît encore bien éloignée de l'art du compromis helvétique.

## Sites Internet: entretien par trop différencié

*Administrations et entreprises auraient tout intérêt à actualiser leur site Internet, sous peine d'anachronismes cocasses ou d'omissions par trop significatives*

Yvette Jaggi (28 juillet 2008)

«Consolider. Tel est l'objectif principal que le nouveau chef de l'armée, le commandant de corps Nef, s'est fixé pour sa première année de fonction». Le moins que l'on puisse dire est que, moins de sept mois après cette belle déclaration de management militaire, l'objectif inverse semble largement atteint. Sans que les gestionnaires du site s'en soient le moins du monde avisé. Décidément imperturbables, ils publient par ailleurs l'organigramme du chef de l'armée et de son remplaçant ainsi que de leurs subordonnés directs en l'état au 1er janvier 2008. Pour une mise à jour tenant compte des

différents départs et remplacements intervenus dans le courant du premier semestre de l'année, mieux vaut se référer au *Tages-Anzeiger* du 22 juillet...

Toute collectivité, entreprise ou association, toute administration publique ou privée, toute personnalité connue ou désireuse de le devenir, se doit désormais d'avoir son site Internet, avec moult rubriques, ramifications et liens. Mais il ne suffit pas d'assurer une présence sur le «web», encore faut-il la préparer et la réaliser avec soin, puis l'animer et surtout l'entretenir continuellement.

De la conception à la mise en ligne puis à l'actualisation, tout doit contribuer à faciliter l'accès au site, à en augmenter la convivialité et à donner aux internautes une image valorisante du titulaire. A cet égard, la mise à jour est une contrainte absolue; à défaut, toute l'information devient suspecte, le ridicule guette, la gestion fait négligé, l'irrespect du visiteur transparaît. Bref, tous les efforts antérieurs risquent l'anéantissement.

On n'aura pas la cruauté de revenir sur le manque de réaction des responsables du site du département fédéral dirigé par Samuel Schmid,

chargé de la défense, de la protection de la population et des sports. Et on poussera la charité jusqu'à passer sous silence les effets de la rigidité de certains services des administrations cantonales et communales.

Du côté de l'économie privée, les mises à jour différées ou les mensonges par omission ne sont pas rares. Sur le somptueux site d'UBS, il faut finement naviguer pour comprendre qu'il y a eu non réélection du président Marcel Ospel, et plus patiemment

encore pour trouver un sobre commentaire sur l'évolution du cours des actions nominatives de la plus grande banque suisse, qui peine à surmonter le seuil des 21 francs, montant unitaire payé pour la recapitalisation du printemps – dont il n'est pas davantage question que des difficultés persistantes de l'établissement aux trois clés. Quant au Credit Suisse, il donne – sans plastronner – les résultats du deuxième trimestre 2008, en nette amélioration par rapport aux trois premiers mois de l'année. Evidemment,

l'annonce de bonnes nouvelles reste plus facile que l'aveu d'affaires gênantes. On ne trouve pas mention de la «surveillance» d'Attac sur les sites de Nestlé, ni international, ni suisse.

Comme quoi les sites sont révélateurs de la marche des instances qui les gèrent et de leur politique d'information sélective, soit par ce qu'ils gomment sciemment, soit par ce qu'ils omettent par négligence.